

## Assemblée des délégués

<b>Procès-verbal N°02/23</b>
------------------------------

**Date** : 06.12.2023 – 10h30

**Lieu** : Wyn Skillpark Salquenen

**Présidence** : M. Gilles FLOREY, président de l'assemblée des délégués

**Présent(e)s** :

Selon la liste annexée au PV

**Excusé(s)** :

Selon la liste annexée au PV

**Procès-verbal** :

Valérie FOURNIER, Agglo Valais central

Relecture et corrections : Arnaud BUCHARD, Agglo Valais central

**Ordre du jour** :

1. Accueil et approbation du PV 01/23
2. Suivi des projets en cours : rapport du coordinateur
3. Projets d'agglomération : état des lieux des projets (PA2, PA3 et PA5)
4. Budgets 2024 : présentation et approbation
5. Organe de révision 2024 : proposition et approbation
6. Présentation de M. Sébastien Besse : stratégie cantonale des SDA et aménagement de l'espace rural
7. Divers et questions

---

**Documents distribués en séance :**

- Aucun
-

## 1. ACCUEIL ET APPROBATION DU PV 02/22

Gilles FLOREY remercie les participants pour leur présence lors de cette septième assemblée des délégués de l'Agglo Valais central, qui se déroule au Wyn Skillpark de Salquenen.

Il stipule également que le PV de la dernière assemblée, ainsi que l'ordre du jour de la présente séance ont été mis à disposition des délégués conformément aux statuts de l'association.

Il demande à l'assemblée si des modifications sont souhaitées sur ce PV, ainsi que sur l'ordre du jour proposé.

**L'ordre du jour ainsi que le PV 01/23 sont acceptés à l'unanimité sans modification.**

**Léonard Evéquoz, directeur adjoint de l'Antenne Région Valais romand, est nommé scrutateur.**

## 2. SUIVI DES PROJETS EN COURS : RAPPORT DU COORDINATEUR

Gilles FLOREY passe la parole au coordinateur, qui effectue la rétrospective des activités 2023.

### Mise en place d'un système de vélos en libre-service

Depuis le lancement du réseau en mai 2023, 89 stations et 300 vélos sont en service sur le périmètre de 13 communes de l'Agglo Valais central.

Au 1er novembre, après 6 mois d'exploitation, 22'000 trajets ont été réalisés, ce qui représente une moyenne mensuelle d'environ 3'600 trajets, soit 120 déplacements par jour. À titre de comparaison, les réseaux existants à Sion et Sierre comptaient respectivement 15'000 et 5'000 déplacements annuels, avant l'appel d'offres.

À ce jour, 750 personnes sont inscrites sur l'application Vélospot et ont souscrit un abonnement pour l'utilisation du réseau de vélos en libre-service de l'Agglo Valais central.

70% des déplacements se font à l'aide de vélos électriques, dont la majorité dure moins de 10 minutes.

### Développement de l'offre en transports publics

De nombreux développements seront proposés au prochain changement d'horaire, en collaboration avec les entreprises de transport, les communes et le SDM :

- Intégration des gares régionales de Châteauneuf-Conthey et Saint-Léonard dans la tarification des Bus Sédunois.
- Prolongation de la ligne 12 des Bus Sédunois depuis Aproz jusqu'à l'hôpital/SUVA et desserte du nouveau pôle musique par la ligne 14.
- Modification du tracé de la ligne 2 des Bus Sierrois entre la gare et l'hôpital.
- Développement du trafic régional dans le Val d'Hérens.
- Courses supplémentaires sur les lignes régionales entre Sion et Veysonnaz et Sion et Anzère.

### Communication aux élus communaux

Dans la stratégie 22-25 de l'Agglo Valais central, il était souhaité une meilleure communication des projets réalisés, auprès des élus communaux.

Deux campagnes ont donc été entreprises dans ce sens :

- La première, au printemps, en lien avec le rapport d'activités.
- La seconde, à l'automne, axée sur la présentation de projets concrets réalisés par l'agglomération.

Cette communication se poursuivra en 2024 sur une structure similaire. Il est également prévu de réfléchir à l'intégration des législatifs communaux et cantonaux dans ces campagnes.

### **3. PROJETS D'AGGLOMÉRATION**

#### Les projets de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération

En 2023, la Confédération a signé 9 conventions de financement avec l'Agglo Valais central, garantissant ainsi un soutien fédéral de près de CHF 981'700 CHF pour les mesures concernées.

En voici quelques exemples :

- Interface de la gare de Saint-Léonard.
- Construction d'un abribus à la crête de Brignon à Nendaz.
- Étape 2 de la piste cyclable entre Sierre et Chippis.
- Réaménagement de la rue des Aubépines à Sion.
- Construction d'une vélostation à Grimisuat.

En 2023, la Confédération a également accepté les décomptes finaux liés à 5 mesures. Ceux-ci ont permis aux communes et au Canton de percevoir près de CHF 2.06 millions de la part de Berne pour l'année 2023.

Voici quelques exemples de mesures terminées et cofinancées :

- Place de rebroussement pour les bus à Saint-Germain à Savièse.
- Requalification de l'esplanade et de l'avenue de la gare à Sierre.
- Réaménagement de la rue de l'Industrie à Sion.
- Construction d'une vélostation aux Potences à Sion.

Le coordinateur mentionne également que le montant total des conventions de financement signées par Berne depuis 2016 s'élève à CHF 10'762'264. Par rapport aux autres agglomérations romandes, l'état de mise en œuvre est bon dans le Valais central.

Pour rappel, les mesures du PA2 doivent démarrer avant la fin décembre 2027 et celles du PA3 avant la fin décembre 2025.

Le coordinateur indique également la possibilité de transférer le cofinancement attribué à une mesure pour un projet similaire dans un autre secteur de l'agglomération, pour autant que les objectifs initiaux soient repris dans celui-ci.

Ainsi, si les communes ont des projets importants en termes de mobilité douce, de requalification de l'espace public ou de développement des infrastructures pour les transports publics, il est important de prendre contact avec l'Agglo Valais central, afin d'évaluer les possibilités de subventionnement.

#### Le projet de 5<sup>e</sup> génération

Les réflexions liées au dépôt d'un PA5, pour mars 2025, ont démarré avec les 22 communes de notre association et les différents services cantonaux. Une première série d'ateliers a été organisée fin août et une seconde s'est tenue mi-novembre.

L'objectif de ces séances était de faire émerger les mesures pouvant faire l'objet de cofinancement. À ce jour, une centaine de projets a été remontée par les communes. Ces mesures devront rapidement obtenir un degré de maturité suffisant, afin de pouvoir être inscrites dans le PA5.

Un travail important doit encore être réalisé, afin de faire émerger un projet cohérent et répondant aux stratégies et besoins d'action identifiés. Une première présentation du PA5, aux CoTech et CoPil, a été fixée au 07 février 2024 à 09h00. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Les difficultés budgétaires du Canton sont également un élément majeur à prendre en compte. Pour information, le budget du SDM pour les routes cantonales devrait passer de 120 millions par année à environ 70 millions. Dès lors, la priorité d'utilisation de ces ressources financières ira vers l'entretien du réseau déjà existant et non, vers l'intégration de nouvelles mesures dans le cadre du PA5.

Si les mesures des PA2 et PA3 dont les travaux ont déjà débuté (Vétroz) ne sont pas remises en question, les ressources pour démarrer de nouvelles mesures, même pour celles qui sont aujourd'hui à l'enquête ou à l'étude (Ardon, Uvrier-Saint-Léonard, Ayent, etc.), sont fortement limitées.

Il appert donc que certaines mesures des PA précédents devront être soit définitivement déplanifiées, soit replanifiées dans le cadre du PA5, afin de tenir compte de ces réalités financières.

À la suite d'une rencontre avec M. Ruppen, le 18 octobre dernier, une demande a été transmise au DMTE, afin d'avoir un état des lieux des mesures cantonales maintenues, déplanifiées ou replanifiées.

Adrian ZUMSTEIN prend la parole pour préciser qu'il est prévu de réfléchir, conjointement avec les agglomérations et les services cantonaux concernés, à la replanification des mesures des projets d'agglomération des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération.

Il rappelle également qu'une stratégie des agglomérations 2030 est en cours d'élaboration, afin de définir la gouvernance organisationnelle et financière et permettre d'assurer la pérennité des projets d'agglomération ainsi que la réalisation des mesures. Le Conseil d'État se prononcera sur le lancement de la procédure de consultation de cette stratégie le 20 décembre prochain.

Le chef du service du développement territorial informe l'assemblée que le SDT a repris la fonction du SETI et devient le service de référence pour les démarches de planification des projets d'agglomérations.

Philippe VARONE prend la parole afin d'insister sur le fait qu'il est nécessaire de trouver une solution viable pour le financement des mesures d'agglomération. Aujourd'hui, du point de vue des communes, il est difficilement acceptable qu'un crédit d'engagement de 49 millions, qui a été voté par les députés, ne soit pas inscrit dans la planification budgétaire du Canton.

À la suite de récents échanges, il constate que les échelons politiques supérieurs ne mesurent pas les bénéfices des agglomérations. Un vrai travail de marketing est à prévoir auprès des Conseillers d'État et des députés pour assoir la couche institutionnelle des agglomérations au niveau de la politique valaisanne.

Stéphane GANZER précise que la marge du Grand Conseil est relativement restreinte dans les budgets cantonaux. C'est le Conseil d'État qui établit ces budgets. Une intervention parlementaire est toutefois prévue la semaine prochaine, afin rappeler les enjeux des projets d'agglomération.

En réponse à Christophe BENEY, le coordinateur assure que le financement fédéral promis dans les accords sur les prestations est quant à lui garanti pour les PA2 et PA3, via le fonds FORTA.

En réponse à Olivier COTTAGNOUD, Arnaud BUCHARD rappelle que la séance du 7 février prochain permettra de faire le point sur les chances de succès du PA5 auprès de la Confédération, sur la base de l'analyse technique des mandataires, et qu'une décision définitive en lien avec son dépôt ou non devra être prise lors de cette rencontre.

Adrian ZUMSTEIN mentionne que de multiples facteurs, notamment des éléments contextuels, tels que la lenteur des procédures ou encore l'évolution des coûts, ont conduit à cette situation. L'évolution du budget du service de la mobilité ne constitue pas le seul facteur.

Il est admis par tous les intervenants qu'il ne s'agit pas d'une responsabilité individuelle, mais plutôt d'une responsabilité collective. Le coordinateur relève également les bonnes collaborations de l'agglomération avec le SDM et sa participation active au sein des CoTech liés à l'élaboration du PA5.

#### **4. BUDGETS 2024 : PRÉSENTATION ET APPROBATION**

Le budget 2024 prévoit les montants suivants :

- Charges d'exploitation : CHF 658'800.-
- Produits d'exploitation : CHF 560'800.-
- Insuffisance brute d'exploitation projetée : CHF 98'000.-
- Total du capital projeté à la fin de l'exercice 2024 : CHF 102'000.-

##### Fonctionnement administratif

Par rapport à 2023, les charges liées au fonctionnement administratif ont augmenté d'environ CHF 45'000.- et sont passées de CHF 258'200.- à CHF 302'800.-.

Cette augmentation est principalement due à l'engagement d'une ressource humaine supplémentaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les autres postes sont sensiblement similaires à 2023.

### Transports publics

Par rapport à 2023, les charges liées aux transports publics ont largement été revues à la baisse, passant de CHF 55'000.- en 2023 à CHF 18'000.- en 2024. La raison principale de cette diminution est l'aboutissement de la majorité des études en lien avec cette thématique.

En effet, pour les aspects liés à la gouvernance, la tarification et le développement de l'offre, les principales réflexions ont été amenées auprès des communes concernées, qui doivent maintenant les mettre en œuvre.

L'agglomération reste toutefois en soutien des acteurs concernés pour les accompagner dans l'implémentation des solutions retenues, raison pour laquelle certains montants ont tout de même été conservés dans cette rubrique.

### Mobilité douce

En 2024, il est maintenu uniquement un budget de CHF 10'000.- pour la communication en lien avec le réseau de vélos en libre-service.

Les plans sectoriels liés à la mobilité douce quotidienne étant pris en charge directement par le SDM et les communes concernées.

### Développement territorial

Pour le développement territorial, les charges progressent fortement et passent de CHF 190'000.- en 2023 à CHF 328'000.- en 2024, principalement en lien avec l'élaboration du PA5.

Des montants sont également planifiés pour la mise à jour du PDi, à la suite de l'avis de principe des services cantonaux, et la mise en œuvre de certaines mesures liées à l'urbanisation et au paysage des PA et du PDi.

### Produits d'exploitation

Par rapport à 2023, les produits d'exploitation augmentent d'environ CHF 30'000.-, sans modification des cotisations des communes fixées à CHF 3.00.- par habitant.

Cela s'explique notamment par la participation financière du Canton aux 30% des coûts d'élaboration du PA5 et au cofinancement de certaines études d'importance régionale.

À noter toutefois qu'à partir de 2024, le soutien exceptionnel de CHF 25'000.- du SDT au fonctionnement des agglomérations ne sera plus reconduit.

**Les délégués acceptent le budget à l'unanimité.**

## **5. ORGANE DE RÉVISION 2024 : PROPOSITION ET APPROBATION**

Selon l'art. 16 des statuts de l'association Agglo Valais central, le réviseur est nommé par l'assemblée des délégués.

Il est proposé de travailler pour cette année encore avec la Fiduciaire des Alpes SA à Vétroz.

**Les délégués valident la proposition de fiduciaire à l'unanimité.**

## 6. PRÉSENTATION SCA

La parole est donnée à Sébastien BESSE, chef de l'office d'arboriculture et de cultures maraîchères au service de l'agriculture (SCA). Celui-ci salue l'assemblée et la remercie pour l'accueil réservé.

La présentation traite de la thématique des surfaces d'assolement (SDA) du point de vue de l'agriculture. La présentation transmise en annexe du présent PV détaille les éléments contextuels et les chiffres clés.

Les SDA constituent une ressource vitale tout comme l'eau et l'air, mais elles sont très négligées sur le plan national et international. L'objectif de la Confédération, via l'outil des SDA, est d'assurer une base d'approvisionnement en cas de pénurie.

En Valais, le quota est fixé à 7'350 ha et actuellement le canton dispose de 7'463 ha. Il est donc encore possible de consommer des SDA, mais sous réserve de conditions strictes (justification du besoin et de la localisation, pesée des intérêts, analyse de variantes, compensation, etc.).

De nombreux projets stratégiques nécessiteraient de consommer des SDA et il y a un fort déséquilibre entre les besoins et les potentiels. Le canton n'a aujourd'hui pas de vision claire sur les surfaces potentielles pour compenser les SDA actuelles.

Sur décision du Conseil d'État, le centre cantonal de compétence sol (SEN, SCA et SDT) est chargé d'établir une stratégie du maintien du quota des SDA et de rechercher de nouvelles SDA pouvant servir de compensation. Le délai est fixé au 31 décembre 2024.

Les communes sont appelées à mettre en place un processus de développement de l'espace rural (PDER) pour harmoniser les activités qui ont une incidence au niveau de l'aménagement territoire, coordonner les différents usages et améliorer la qualité de vie des citoyens.

Sébastien BESSE remercie l'assemblée pour son attention et se tient à disposition pour les questions.

Arnaud BUCHARD remercie Sébastien BESSE pour sa présentation et demande s'il serait possible de compenser des SDA de plaine avec des surfaces situées sur les coteaux.

Sébastien BESSE rapporte qu'une étude pédologique est nécessaire, car la surface doit répondre à des critères très précis. Toutefois, la zone la plus appropriée en Valais pour les SDA reste la plaine.

En réponse à Olivier COTTAGNOUD et Aurélie DEFAGO, Sébastien BESSE précise que la création d'une SDA à partir d'une vigne n'est pas forcément la solution. Le processus de renouvellement du sol est complexe et cette question nécessite un certain recul pour pouvoir y répondre clairement. La qualité d'un sol peut être améliorée, mais le sol n'est pas une ressource renouvelable à l'échelle humaine.

En réponse à Philippe GERMANIER, Sébastien BESSE indique qu'il n'y a pas de remise en cause des SDA existantes, même si leur qualité est médiocre et que ces surfaces seront également à compenser avec des SDA de qualité sur une surface équivalente.

En réponse à Arnaud BUCHARD, Sébastien BESSE précise que, malgré la réserve de 113ha, il n'est pas possible de les utiliser pour des projets stratégiques communaux ou cantonaux, car le Canton ne dispose pas d'analyse fiable sur la qualité du sol.

La Confédération impose donc de compenser systématiquement ces surfaces, pour des raisons de sécurité alimentaire. Quand une cartographie précise existera à l'échelle nationale, une marge de manœuvre sera éventuellement possible pour ne pas avoir besoin de compenser, mais cela ne sera pas avant 20 ou 30 ans.

Olivier COTTAGNOUD et Pierre BERTHOD demandent que, dans le cadre de la stratégie cantonale en cours, l'autorité responsable de la compensation des SDA soit bien identifiée. Il n'est, par exemple, pas admissible que des communes soient invitées à trouver des SDA pour des projets cantonaux comme R3.

Adrien ZUMSTEIN rapporte que la stratégie cantonale devra effectivement trouver des critères précis et objectifs et déterminer clairement les organismes responsables.

En réponse à Arnaud BUCHARD, Adrian ZUMSTEIN confirme que les communes et les agglomérations seront consultées dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie.

## **7. DIVERS ET QUESTIONS**

Le coordinateur fait un bref retour sur l'appel à projets pour les mesures paysage et biodiversité dans les agglomérations. Au total, neuf communes ont déposé un dossier et toutes ont été retenues pour bénéficier d'un soutien financier.

Les précisions financières et administratives seront transmises en début d'année 2024. Ces contributions devraient être reconduites pour les prochaines années.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le **mercredi 15 mai 2024 à 10h30**. Les détails seront communiqués ultérieurement.

Gilles FLOREY réitère ses remerciements au coordinateur pour le travail effectué, ainsi qu'au comité de direction, puis clôture la séance à 12h00.

Salquenen, le 06.12.2023 / VF



Valérie Fournier



## Assemblée des délégués 02/23 - Wyn Skillpark Salquenen

<b>Présents</b>	<b>Entité représentée</b>
Adrian Zumstein	SDT
Aurélie Défago	SDT
Charles-Henri Fournier	Commune de Nendaz
Christophe Beney	Commune d'Ayent
Christophe Germanier	Commune de Conthey
Dany Jollien	Commune de Conthey
Didier Pannatier	Commune de Grône
Frédéric Caloz	Commune de Grône
Frédéric Fragnière	Commune de Nendaz
Gilles Florey	Commune de Salquenen
Grégory Carron	ARVr
Jean-Marie Clerc	District de Conthey
Jean-Marie Viaccoz	District de Sierre
Justin Métrailler	Commune de Noble-Contrée
Laurence Salamin	Ville de Sierre
Léonard Evequoz	ARVr
Marius Dumoulin	Préfet du district de Sion
Nicolas Praiong	Commune de Saint-Léonard
Olivier Cottagnoud	Commune de Vétroz
Olivier Perruchoud	Commune de Chippis
Pierre-Alain Pannatier	Commune de Mont-Noble
Philippe Germanier	Commune de Conthey
Philippe Varone	Ville de Sion
Pierre Berthod	Ville de Sierre
Pierre-Marie Broccard	Commune d'Ardon
Rose-Marie Clavien	Commune de Crans-Montana
Sébastien Besse	Service de l'agriculture
Stéphane Delaloye	Ville de Sierre
Stéphane Ganzer	Commune de Noble-Contrée
Stéphane Pannatier	Commune d'Ardon
Sylvain Dumoulin	Commune de Savièse
Sylvie Masserey-Anselin	Commune de Chalais
Valérie Fournier	Agglo Valais central
Valérie Savioz	Commune de Chalais
Vincent Degen	Commune de Savièse
Vincent Reynard	Commune de Savièse
<b>Excusés</b>	<b>Entité représentée</b>
Alliette Beytrison-Gaspoz	District d'Hérens
Anthony Lamon	Ville de Sierre
Carole Schmid	Ville de Sion
Christian Bitschnau	Ville de Sion
Georges Joliat	Ville de Sion
Jean-Michel Bonvin	Commune d'Arbaz
Laurent Bagnoud	Commune de Crans-Montana
Martial Kamerzin	Commune d'Icogne
Marylène Volpi-Fournier	Ville de Sion
Nadine Pardo	Ville de Sion
Nicole Bonvin-Clivaz	Commune de Crans-Montana
Patrick Dondainaz	Ville de Sion
Patrick Lamon	Commune de Lens
Patrick Lathion	Commune de Veysonnaz
Patrick Sauthier	SDM
Pierre Kenzelmann	Ville de Sierre
Raphael Marclay	Ville de Sion
Raphael Vuigner	Commune de Grimisuat
Sébastien Menoud	Commune de Vex
Stefan Burgener	SDM
Stéphane Papilloud	Commune de Vétroz
Vincent Kempf	Ville de Sion